

Commune de Notre-Dame de Bondeville

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le vingt-cinq octobre deux mille vingt-deux, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de Notre-Dame de Bondeville s'est réuni au lieu ordinaire des séances, sur convocation de Madame le Maire en date du dix-sept octobre deux mille vingt-deux et sous sa présidence.

Étaient présents : Myriam MULOT, Maire ; Christian FOSSOUL, Michèle GUEROUT, Franck PETIT, Marie-Hélène HANIVEL, Bernard BIANCO, Adjoints ; Louissette LECOQ, Claude GOUPIL, Georges BENAKOU, Martine ROBERGE, Eric DURAND, Nathalie MOREL, Anne BENARD, Alain QUIBEL, Patricia HAUCHARD, Chantal JARNIOU, Stéphane DUPONQ, Sandrine BELHACHE-DIET, Lyes DAIBECHÉ, Jean-Philippe TANNAY, Conseillers Municipaux.

Absents ayant donné pouvoir : Dieinaba SY ayant donné pouvoir à Myriam MULOT ; Eloi DIARRA ayant donné pouvoir à Martine ROBERGE ; Christel DELAMARE ayant donné pouvoir à Michèle GUEROUT ; Joël BENARD ayant donné pouvoir à Anne BENARD, Philippe RICHIER ayant donné pouvoir à Franck PETIT ; David PERRAULT ayant donné pouvoir à Marie-Hélène HANIVEL ; Marc CHANTERIE ayant donné pouvoir à Christian FOSSOUL.

Absentes : Elisabeth DURAND, Virginie BOTTAIS.

Secrétaire de séance : Eric DURAND.

Membres en exercice : 29 – Présents : 20 – Pouvoirs : 7 – Voix délibératives : 27

2022-78

**CONVENTION DE MISE À DISPOSITION D'UN TERRAIN AU PROFIT DE LA FABRIK À YOOPS :
AUTORISATION DE SIGNATURE**

Le programme « Un toit vers l'emploi » a pour objectif de produire des petites maisons mobiles en bois pour les personnes en situation de rue et de les accompagner dans le retour à l'emploi.

Ce programme a retenu l'attention de la Municipalité.

Mis en place en 2020 et basé à Rouen, il propose un parcours de réinsertion sociale et économique à des personnes connaissant ou sur le point de connaître un parcours de rue au sein de la Métropole Rouen Normandie, articulé autour de deux axes :

- Une offre de petites maisons mobiles en bois via « la Fabrik à Yoops », SAS à finalité sociale,
- Un accompagnement vers l'insertion économique via la structure associative « La Case Départ. »

La Ville de Rouen, ville pilote depuis 2020, avec l'installation de 5 Yoops, fait état d'un bilan très positif. Ces 5 Yoops ont bénéficié à 10 personnes différentes (8 français et 2 migrants) : 6 dans la durée et 4 en mode de dépannage. Sur ces 10 personnes, 8 ont repris un travail, très vite après avoir eu accès au toit. Même si aujourd'hui toutes ne sont pas maintenues dans le travail, pour des raisons de santé ou d'addictions, la majorité vit désormais de son salaire.

Les retours sur l'habitat en lui-même sont extrêmement positifs. À l'exception d'un jeune qui a souhaité intégrer un appartement après 7 mois dans sa Yoop, tous les autres s'inscrivent dans la durée et restent dans leur maison. Conclusion : la Yoop est un compromis idéal entre la rue et l'habitat traditionnel.

Le souhait évidemment est bien de tendre vers des territoires « Zéro personne sans abri ». Il faut donc clairement penser la « Ville de demain » avec de l'habitat alternatif en faisant reconnaître ce mode d'habitat comme du logement social et en prévoir les espaces pour les intégrer.

Commune de Notre-Dame de Bondeville

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

À terme, une centaine de Yoops sur la Métropole Rouen Normandie aurait un impact significatif sur le nombre de personnes en situation de rue. Rouen, la ville aux 100 clochers ; la Métropole aux 100 Yoops.

Ainsi, la Municipalité envisage de s'inscrire dans cette démarche en mettant à disposition un terrain pour y recevoir un maximum de 4 Yoops ; l'objectif n'étant pas de créer un lieu de rassemblement.

Elle souhaite également créer un véritable partenariat avec l'Association « La Case Départ » pour l'intégration de ces personnes en tant que citoyens bondevillais, bénéficiaires des services que proposent la ville et le CCAS de Notre-Dame de Bondeville. Une étroite collaboration pourrait ainsi se concrétiser entre cette association, la ville et le CCAS souvent confronté à des situations complexes d'accompagnement.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Monsieur Bernard BIANCO,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
par 27 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,**

- Autorise Madame le Maire à mettre à disposition le terrain sis rue de l'Abbaye, cadastré AB n° 423 d'une superficie de 591 m², pour une période de 2 ans renouvelable,
- Autorise Madame le Maire à signer la convention à intervenir avec « La Fabrik à Yoops » relative au programme « Un toit vers l'emploi » et ses partenaires.

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois auprès du Tribunal Administratif de Rouen, à compter de sa publicité. Il sera publié conformément à la réglementation en vigueur.

Publié le :



Madame Le Maire,

Myriam MULOT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217604743-20221027-2022-78-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/10/2022